COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le: 10 janvier 2025

Etaient présents: M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Viviane DUPEUX, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote: Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Guy ROUCHON à M. Philippe BAYOL, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Henri LECLERE, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. François VALLES, Mme Véronique VADIC à Mme Françoise OTT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

<u>Etaient excusés</u>: Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Benoit LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 9 Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 46

Quorum: 28 (atteint)

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Alex AUCOUTURIER

MOTION DE SOUTIEN A LA LIGNE FERROVIAIRE GUERET - FELLETIN

Rapporteur: M. Patrick ROUGEOT

Considérant la récente information donnée par SNCF Réseau qui confirme que plus aucun train express régional ne circulera sur la ligne Guéret - Felletin (via les gares de Lavaveix-les-Mines, Busseau-sur-Creuse et Aubusson) d'ici la fin de l'année 2025,

Considérant que la raison invoquée est uniquement financière, car la ligne est vétuste et le montant de sa rénovation se porterait à plusieurs millions d'euros - le coût total n'a pas été communiqué par SNCF Réseau mais la seule opération de mise aux normes de deux tunnels est estimée à sept millions d'euros! – argument avancé indépendamment de toute considération économique, sociale et environnementale pouvant plaider en faveur du maintien de cette même ligne sur le territoire,

Considérant la grande obsolescence du matériel ferroviaire dont certains éléments, rails notamment, a parfois plus de 120 ans, avec la problématique de sécurité des biens et des personnes qui en découle inévitablement,

Considérant la substitution annoncée de bus en lieu et place des trains si ces derniers venaient à être supprimés, alors que le prix des voyages et les horaires parfois mal adaptés des trains, ainsi que la faiblesse du nombre d'allers et retours journaliers, pourraient être reconsidérés par les parties prenantes plutôt que de raisonner en termes de suppression pure et simple du service ferroviaire, avec le risque de gares déclassées et de voies laissées à l'abandon complet sur les nombreuses communes traversées,

Considérant les importants travaux qui ont déjà été menés sur cette ligne, notamment avec des financements très conséquents du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (exemple du chantier de 3,5 millions d'euros sur le tronçon Busseau-Felletin, financé à 75 % par la Région en 2022), travaux récents qu'une fermeture ferait indubitablement équivaloir à un gaspillage d'argent public pour une si courte période d'utilisation des voies,

Considérant les déclarations de Monsieur DUROVRAY, précédent Ministre des Transports qui avait témoigné de sa volonté de trouver une solution pour éviter la fermeture de la ligne et considérant par ailleurs l'absence de communication en ce sens de Monsieur TABAROT, actuel Ministre délégué chargé des Transports,

Considérant le coût humain et salarial important d'une telle suppression de ligne si elle devenait effective (un représentant syndical SNCF évoque « entre sept et dix postes d'aiguilleurs et d'agents qui entretiennent et réparent les lignes »),

Considérant enfin que cette ligne ferroviaire relève d'une absolue priorité pour les transports et la mobilité des Creusoises et des Creusois, mais aussi pour l'activité économique, pour les séjours touristiques et plus simplement, en termes d'usages et d'image, pour l'attractivité du territoire départemental qui perd des emplois et des habitants depuis plusieurs années,

Pour toutes ces raisons, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, réunis ce jour en Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demandent que soit garanti le maintien du service ferroviaire de la ligne Guéret – Felletin, ligne structurante et prisée de nombreux usagers, avec une reconsidération de la participation financière des différentes parties prenantes susceptibles de la moderniser et de la mettre en conformité avec les normes européennes en vigueur,

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20250116-18_25-DE Date de télétransmission : 23/01/2025 Date de réception préfecture : 23/01/2025 **Demandent** que se reconstitue sur cette ligne un important service de transport ferroviaire fret, qui permettrait de diminuer conséquemment le nombre de camions sur les routes départementales, avec un impact écologique tout à fait notable,

Demandent enfin que soient réunies sans délai les instances concernées (Etat, Région, SNCF, SNCF réseau, collectivités territoriales, représentants syndicaux SNCF et représentants des usagers) afin d'évoquer des solutions de maintien du service, autour de dessertes cadencées des trains, d'adaptation aux publics utilisateurs (et notamment aux publics plus spécifiques que sont les étudiants, les personnes en situation de handicap, etc.).

La présente motion fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre délégué chargé des Transports, à Monsieur le Vice-Président Régional en charge des Transports, à Monsieur le Président-Directeur Général de la SNCF et Monsieur le Président-Directeur Général de SNCF Réseau, ainsi qu'aux instances médiatiques locales.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus Et ont signé les membres présents Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

GUÉRE1

Le secrétaire de séance Alex, AUCOUTURIER